

Salle des Conseils - Mairie

**Déclaration liminaire de l'opposition municipale
au conseil municipal du 10 avril 2015
Commune de Dun**

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Nous tenons ce soir à dénoncer le déni de démocratie dont la majorité municipale fait preuve à l'encontre de l'opposition et ce, depuis le début de cette mandature. En effet, des commissions municipales devaient être créées en y associant des citoyens. Où sont-elles ? De qui sont-elles composées ? Nous ne sommes pas au courant... Comment se fait-il que l'opposition n'y soit pas systématiquement associée ?

Prenons en exemple, aujourd'hui, le vote du budget. Existe-t-il une commission budget ? Si oui, de qui est-elle composée ?

Le vote du budget est un moment important de l'année et il est anormal que les représentants élus et soutenus par 48% des citoyens de la commune de Dun ne soient pas conviés aux travaux préparatoires. Considérez-vous que l'expression de la démocratie dans la vie communale se résume à jeter quelques documents en « pâture » dans une bannette ?

D'ailleurs, en tant que citoyen élu responsable, nous ne pouvons pas nous prononcer avec si peu d'éléments sur ce point, de ce fait l'opposition municipale s'abstiendra sur l'ensemble des votes concernant le budget.

La commune est représentée auprès de différentes instances comme notamment le SIVOM, la COM COM et le SMDEA. A aucun moment vous n'avez fait état des positions proposées par nos délégués, ni des décisions prises au sein de ces dites instances.

Pourtant une des missions essentielle d'une municipalité envers ses élus et ses citoyens est de divulguer l'information.

Autre exemple plus factuel, la gestion catastrophique du problème de distribution d'eau survenu récemment. En effet, nous nous étions déjà inquiétés de ce sujet et avons proposé notre participation, une fois de plus nous n'avons pas été sollicités. Selon le SMDEA la non distribution de bouteilles d'eau serait imputable à la mairie qui n'a pas souhaité assurer ce service. Comment peut-on imaginer que l'on puisse demander aux habitants d'aller chercher « quelques bouteilles d'eau » jusqu'à Villeneuve d'Olmes ? Il est vrai qu'avec une dette de 789 363 € il devient difficile d'assurer un service au public.

A savoir que ces interrogations font partie de la longue liste des dossiers afférents à la commune et qui restent sans compte-rendu à ce jour tant auprès des élus de l'opposition que des citoyens.

De ce fait nous communiquerons cette déclaration à la préfecture et demandons que celle-ci soit annexée au PV du conseil municipal. Nous demandons également un changement radical d'attitude envers l'opposition et les citoyens qu'elle représente de façon à ce que la démocratie locale s'exerce pleinement.

Merci pour votre écoute.

Fanny MORENO



Laurent CAUQUIL



Guy ALLIEY



**Copie
Préfecture de l'Ariège**



DUN le 13 avril 2015

Objet : Réponse à la déclaration liminaire de l'opposition municipale au Conseil Municipal le 10 Avril 2015.

Mesdames, messieurs,

Au reproche qui est fait à la majorité, de ne pas associer l'opposition aux différentes commissions,

Il est à préciser qu'aucune demande préalable n'a été faite de leur part.

Catherine Michel conteste la méthode et précise que, depuis les consultations lancées au mois de Janvier, dont le devenir de la maison à Solier, aucun conseiller de la liste d'opposition ne s'est inscrit.

Sabine Cuziol-Varutti a précisé qu'elle était présente et disponible à la Mairie de la commune tous les Mercredi après-midi et vendredi matins pour répondre à toutes les questions, notamment celles qui se posent sur le Budget et les Finances Publiques.

Catherine rajoute qu'il est dommage de ne pas s'être manifesté avant le jour du Conseil Municipal.

Le Maire.

Alain PALMADE

Les Conseillers Municipaux de la majorité :

Mme Cuziol-Varutti Sabine, Mme Michel Catherine, Mme Perschke Sonia, M. Durand Jean-Claude, M. Varutti Alexis, M. Astre Roger, M. Pompilus Alix, M. Haraut Sébastien, M. Sanchez Jean-Luc, Mme Pryzbyl Hélène, M. Nadal Daniël.

38, rue des Pyrénées

09600 DUN

Tel : 09.77.33.46.65.

Fax : 05.61.68.67.70

Mail : mairie-dun@wanadoo.fr

Vote du compte administratif :

Pour : 12	contre :	abstention : 3
-----------	----------	----------------

Vote du compte de gestion :

Pour : 12	contre :	abstention : 3
-----------	----------	----------------

Vote de l'affectation au 001 :

Pour : 12	contre :	abstention : 3
-----------	----------	----------------

2. Vote des taxes

Sabine CUZIOL VARUTTI propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution et la non augmentation des taxes locales (taxes d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti) afin d'élaborer le budget primitif.

Les taux applicables en 2015 seront de :

- Taxe d'habitation : 14.10%
- Taxe foncière (bâti) : 20.25%
- Taxe foncière (non bâti) : 89.14%

Vote :

- Pour : 12	contre :	abstention : 3
-------------	----------	----------------

3. Vote des budgets primitifs 2015 (commune et logements sociaux)**Commune**

Sabine CUZIOL VARUTTI présente et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif de la commune 2015, chapitre par chapitre.

Le budget primitif de fonctionnement s'équilibre à 544445€, avec un reliquat de 55522€ viré à la section d'investissement (chapitre 023).

Vote :

Chapitres	Pour	Contre	Abstention
Recettes de fonctionnement : chapitre 13	12		3
Recettes de fonctionnement : chapitre 70	12		3
Recettes de fonctionnement : chapitre 73	12		3
Recettes de fonctionnement : chapitre 74	12		3
Recettes de fonctionnement : chapitre 75	12		3
Recettes de fonctionnement : chapitre 77	12		3
Dépenses de fonctionnement : chapitre 011	12		3
Dépenses de fonctionnement : chapitre 012	12		3
Dépenses de fonctionnement : chapitre 014	12		3
Dépenses de fonctionnement : chapitre 65	12		3
Dépenses de fonctionnement : chapitre 66	12		3
Dépenses de fonctionnement : chapitre 67	12		3
Dépenses de fonctionnement : chapitre 023	12		3
Dépenses de fonctionnement : chapitre 042	12		3

Le budget primitif d'investissement s'équilibre à 391248€, avec un report de résultat d'investissement négatif de 122108€ (chapitre 001).

Vote :

Chapitres	Pour	Contre	Abstention
Dépenses d'investissement : chapitre 20	12		3
Dépenses d'investissement : chapitre 21	12		3
Dépenses d'investissement : chapitre 16	12		3
Dépenses d'investissement : chapitre 19	12		3
Dépenses d'investissement : chapitre 001	12		3
Recettes d'investissement : chapitre 13	12		3
Recettes d'investissement : chapitre 16	12		3
Recettes d'investissement : chapitre 10	12		3
Recettes d'investissement : chapitre 021	12		3
Recettes d'investissement : chapitre 040	12		3

Logements sociaux

Sabine CUZIOL VARUTTI présente et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif des logements sociaux 2015, chapitre par chapitre.

Le budget primitif de fonctionnement s'équilibre à 78358€, avec un reliquat de 42172€ viré à la section d'investissement (chapitre 023).

Vote :

Chapitres	Pour	Contre	Abstention
Recettes de fonctionnement : chapitre 002	12		3
Recettes de fonctionnement : chapitre 70	12		3
Recettes de fonctionnement : chapitre 75	12		3
Recettes de fonctionnement : chapitre 72	12		3
Dépenses de fonctionnement : chapitre 011	12		3
Dépenses de fonctionnement : chapitre 65	12		3
Dépenses de fonctionnement : chapitre 66	12		3
Dépenses de fonctionnement : chapitre 023	12		3

Le budget primitif d'investissement s'équilibre à 132238€, avec un report de résultat d'investissement positif de 36966€ (chapitre 001).

Vote :

Chapitres	Pour	Contre	Abstention
Dépenses d'investissement : chapitre 21	12		3
Dépenses d'investissement : chapitre 16	12		3
Recettes d'investissement : chapitre 001	12		3
Recettes d'investissement : chapitre 13	12		3
Recettes d'investissement : chapitre 16	12		3
Recettes d'investissement : chapitre 021	12		3

4. Indemnités à Mme le Receveur Municipal.

En application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, Sabine CUZIOL VARUTTI présente le montant des indemnités à

attribuer à Mme le receveur Municipal, soit 388.99€ (indemnités gestion : 358.50€+ indemnités budget : 30.49€).

Vote : Pour : 15 contre : abstention :

5. Régularisation de Capital restant dû sur logements sociaux par ajustement du chapitre 16 : écriture d'ordre non budgétaire.

Sabine CUZIOL VARUTTI expose au Conseil Municipal que la trésorerie, après vérification, a constaté des différences entre sa comptabilité et celle de la Commune, dans le capital restant dû des emprunts de la Commune. Après vérification par nos services, il ressort effectivement une différence de 190.81€. Il convient donc de régulariser cette différence par un ajustement du chapitre 16, par écriture d'ordre non budgétaire.

Sabine CUZIOL VARUTTI demande au Conseil Municipal d'autoriser le Trésor Public à ajuster le chapitre 16 par une opération d'ordre non budgétaire.

Vote : Pour : 15 contre : abstention :

6. Mise à disposition de la salle d'Engraviès pour CCAF du 18 mai 2015 au 22 juin 2015.

Sabine CUZIOL VARUTTI précise au Conseil Municipal, que dans le cadre de l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier, les propriétaires de terrains compris dans le périmètre de l'AFAF en valeur de productivité réelle et en valeur vénale de la Commune de DUN, avec extension sur la Commune de LIMBRASSAC seront informés d'une consultation sur le classement des terres, les évaluations des propriétés et la recherche des propriétaires réels. Cette consultation aura lieu du lundi 18 mai au lundi 22 juin 2015 inclus, dans la salle communale d'Engraviès, aux heures d'ouverture de la Mairie. Les permanences seront assurées, soit par les géomètres, soit par le secrétariat de Mairie, soit par des élus.

Planning prévisionnel des Permanences Salle d'Engraviès pour AFAF

Lundi 18 mai (9h- 12h et 14- 17h30)	Géomètres	
Mardi 19 mai	Fermée	
Mercredi 20 mai (8h30- 12h et 13h30- 17h)	Françoise DUGUET	
Jeudi 21 mai (8h30- 12h et 13h30- 17h)	AM : Alain PALMADE	PM : Jean- Claude DURAND
Vendredi 22 mai (8h30- 12h)	Sabine CUZIOL	
Lundi de pentecôte		
Mardi 26 mai	Fermée	
Mercredi 27 mai (8h30- 12h et 13h30- 17h)	Françoise DUGUET	
Jeudi 28 mai (8h30- 12h et 13h30- 17h)	Catherine MICHEL	
Vendredi 29 mai (8h30- 12h)	Sabine CUZIOL	
Lundi 1 juin(8h30- 12h et 13h30- 17h)		
Mardi 2 juin	Fermée	
Mercredi 3 juin(8h30- 12h et 13h30- 17h)	Françoise DUGUET	
Jeudi 4 juin(8h30- 12h et 13h30- 17h)	AM : Alix POMPILIUS	PM : Daniel NADAL
Vendredi 5 juin (8h30- 12h)	Sabine CUZIOL	
Lundi 8 juin(8h30- 12h et 13h30- 17h)		
Mardi 9 juin (9h-12 et 14h- 18h)	Géomètres	
Mercredi 10 juin (8h30- 12h et 13h30- 17h30)	Géomètres	
Jeudi 11 juin (8h30- 12h et 13h30- 17h)	AM : Alix POMPILIUS	PM : Daniel NADAL
Vendredi 12 juin (8h30- 12h)	Sabine CUZIOL	

Sabine CUZIOL VARUTTI informe le Conseil Municipal que les prêts AGILOR pour le financement du tracteur et de l'épareuse ont été accordés par le Crédit Agricole.

Objet	Montant TTC	Taux	Durée Remboursement	Annuités	Intérêts cumulés
Tracteur	54000€	0.95	7 ans	8013.60€	2095.2€
Epareuse	19800 TTC	1.67	7 ans	3021.48€	1350.36€
Total	73800€ TTC			11035.08€	3445.56€

Σ empruntée : 73800€, Σ remboursée au bout de 7 ans : 77245.56€

2. Réflexion sur la transformation en Agence Postale

Synthèse des informations délivrées par M. DEDIEU, Délégué Territorial du Groupe La Poste

Contrat de 9 ans renouvelable sur tacite reconduction (soit 18 ans maxi)

Mêmes services que la Poste pour les usagers.

Le gérant n'est nullement informé du contenu des comptes des clients, mais effectue les mêmes prestations qu'un guichetier traditionnel. Le gérant bénéficie des mêmes formations que les guichetiers

Gestion des stocks (liquidités, timbres, enveloppes pré-timbrées, colissimo.....) par la Poste, évalués en fonction des consommations de la semaine précédente.

L'Agence Postale, tout comme un bureau de vote, dispose d'un coffre fort ou d'une armoire forte, et est alimentée par des convoyeurs de fonds référencés par la Poste et assermentés.

La Poste verse 1127€ / mois, + 3 fois 1127€ à l'ouverture, quel que soit le temps de travail hebdomadaire et les horaires d'ouverture (commune en ZRR). Les horaires d'ouverture sont laissés à la discrétion du Maire et de son Conseil Municipal.

L'Agence Postale, au-delà de sa fonction postale, peut accueillir d'autres services de la commune, choisis par le Maire et de son Conseil Municipal (bibliothèque, médiathèque, ludothèque,.....).

La Poste prend à sa charge :

- Le financement de l'AMR
- Le changement du mobilier
- Le renouvellement du matériel informatique.
- La formation du gérant.
- La mise en place d'une borne Internet à disposition de tous.

Montant de la prise en charge : environ 10000€ (Visite de M. DEDIEU pour Etat des lieux et évaluer les besoins).

En cas d'agression, de détérioration, de vol à main armée, le traitement de l'affaire est placé sous l'entière responsabilité de La Poste.

La création d'une Agence Postale ne peut se faire qu'après délibération du Conseil Municipal.

3. Extension local poubelles Engravies

Constatant que la capacité de stockage des ordures ménagères, plastiques, verres et papiers est insuffisante sur le site d'Engravies, la zone de stockage des ordures ménagères sera déplacée sur un terrain privé, cédé gracieusement par convention, par un administré, dans la continuité de l'emplacement actuel ; en attendant la régularisation de la situation lors des échanges prévus dans le cadre de l'AFAF. Cette zone sera bétonnée et délimitée.

Les zones de stockage du Pape, de Roussinerge et de Cartiès sont maintenant équipées d'une dalle béton.